

Séance plénière du 4 décembre 2018

AVIS - AP N°25-05/2018

Modification du rapport joint à la délibération n°AP-2018-25 portant proposition d'amendement de la liste pouvant bénéficier d'un différentiel d'octroi de mer au titre de la production locale

En présence de : Ariane FLEURIVAL, Jean-Marc AIMABLE, Olivier ALFRED, Bruno APOUYOU, Jean-Pierre BACOT, Marc BARRAT, Emmanuel BAZIN de JESSEY, Franck KRIVSKY, Dominique BONADEI, Raymonde CAPE, Aïssatou CHAMBAUD, Marie-Ange CHENIERE JEAN-BAPTISTE, Patrick CHRISTOPHE, Karyn CORMIER, Marie-Josée CRESSON, Monique ELFORT, Roger FLEURIVAL, Raymond HORTH, Jean-Luk LEWEST, Didier MAGNAN, Jean-Claude MARIEMA, José MARIEMA, Martine NIVOIX, Murielle ORTU, Pierre PERROT, Valérie ROBINEL, Magali ROBO-CASSILDE, Emile SAINT-JEAN, Patricia SIMONARD, Chantal PORRINEAU, Janie CESTO, Stéphane LAMBERT, Cynthia PIEJOS, Willy CHARLES-NICOLAS

Absents excusés : Jean-Pierre BEAUFORT, Albert DARNAL, Rosemonde DE NEEF, Rémi GIRAULT.

Procurations :

Antoine PRIMEROSE / Mandat à Ariane FLEURIVAL

Joël FRANCILLONNE /Mandat à Franck KRIVSKY

Thara GOVINDIN /Mandat à Stéphane LAMBERT

Etaient absents : Philippe ALCIDE DIT CLAUZEL, Jean-Marc BOURETTE, Benoit De THOISY, Alexandre DE CHAVANNE, Sarah EBION, Paulin FELIX, Camille GUEDON, Jean-José MATHIAS, Grégory NICOLET, Isabelle NIVEAU, Nicole PALCY, Georges-Michel PINERA-HORTH, Léonard RAGHNAUTH, Albert SIONG, Claude SUZANON

L'administration territoriale :

- Hervé TONNAIRE, Directeur général des services
- Yannick BUUISSON-ROTSÉN, service Fiscalité
- Aline CROISIC, Pôle Affaires Européennes
- Yana OTHILY, Pôle Affaires Européennes
- Delphine DELASSUS, Pôle Affaires Européennes

L'administration du CESECEG :

- Marie Patrice BENOIT, Chargée de Mission
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de Mission
- Alphonse RINGUET, Chargé de Mission
- Maria CHITOO, Chargée de Mission
- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée
- Madge LUPON, Directrice par intérim
- Kinzy LEWIS, assistante de mission
- Béatrice PARESEUX, assistante de mission
- Augustine AUGUSTE, assistante de mission
- Thierry JOSEPH, conducteur territorial
- Philippe DAUDE, conducteur territorial

Rapport Collectivité Territoriale de Guyane n° AP-2018-80-5

Les conseillers préconisent la recherche d'une solution plus pérenne sur cette problématique et que cela profite aux entreprises et aux salariés guyanais.

Le choix de développer la filière doit avant tout profiter aux entreprises guyanaises et notamment aux salariés.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance
plénière le mardi 04 décembre 2018

La Présidente du CESECEG
1^{ère} Vice-Présidente du CESER France
Déléguée aux Outre-Mer



Ariane FLEURIVAL

